



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
27 juillet 2007  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport du Secrétaire général sur le Darfour

#### I. Introduction

1. Le présent rapport, qui est soumis en application des paragraphes 6, 13 et 16 de la résolution 1556 (2004) du Conseil de sécurité, du paragraphe 15 de sa résolution 1564 (2004), du paragraphe 17 de sa résolution 1574 (2004) et du paragraphe 12 de sa résolution 1590 (2005), porte sur la période allant du début du mois de janvier jusqu'au 16 juillet 2007. Certains aspects de la situation au Darfour ont été examinés dans le rapport du Secrétaire général et du Président de l'Union africaine sur l'opération hybride au Darfour (S/2007/307/Rev.1), publié le 5 juin.

#### II. Insécurité au Darfour

2. Ces derniers mois, la situation générale en matière de sécurité au Darfour a été caractérisée par une violence et une insécurité continues. La nature de cette insécurité, toutefois, était différente dans les trois États de la région. Au Darfour-Ouest, elle était caractérisée par des tensions le long de la frontière entre le Tchad et le Soudan, y compris des hostilités directes au début du mois d'avril. Le Darfour-Nord est resté fortement affecté par le conflit entre le Gouvernement soudanais et les factions non signataires de l'Accord de paix pour le Darfour, en particulier dans les zones situées au nord d'El Fasher et dans le djebel Marra, tandis que dans le Darfour-Sud, les conflits tribaux persistants ont également continué à donner lieu à des attaques violentes. Fait troublant, les éléments des deux signataires de l'Accord de paix pour le Darfour, à savoir le Gouvernement soudanais et la faction Minni Minawi du Mouvement/Armée de libération du Soudan (SLM/A-Minawi) se sont affrontés à plusieurs reprises en mars. Le fait nouveau le plus important qui se soit produit en matière de sécurité au cours de la période considérée, toutefois, a été la recrudescence de la violence dirigée contre la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) et la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) et, de manière plus large, contre la communauté des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales internationales (ONGI) au Darfour.

3. J'ai la profonde tristesse d'informer le Conseil du décès du premier agent de la paix de l'ONU au Darfour le 25 mai, suite à l'assassinat dans sa résidence, à El Fasher, du lieutenant-colonel Ehab Nazih, officier militaire égyptien déployé au Darfour au titre du modèle d'appui léger de l'ONU. Les circonstances exactes de l'attaque font encore l'objet d'une enquête; on sait toutefois que, tard dans la soirée du 25 mai, trois hommes armés se sont introduits dans la résidence privée que le



lieutenant-colonel Nazih partageait avec sept autres membres du personnel militaire, civil et de police de la MINUS, et leur ont dérobé de l'argent et des objets de valeur avant de tirer sur le lieutenant-colonel Nazih. Celui-ci a été emmené d'urgence à l'hôpital de niveau II de la MUAS, où il est décédé le 26 mai 2007. Je tiens à exprimer mes profondes condoléances à la famille du lieutenant-colonel Nazih et au Gouvernement égyptien, et à rendre hommage à un Casque bleu mort au service de la paix.

4. Le Coordonnateur de la MINUS à El Fasher, en coopération avec le commandant de la Force de la MINUS et le Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat de l'ONU, supervise les efforts visant à mener une enquête approfondie et à appliquer des mesures de sécurité renforcées pour assurer la sûreté du personnel des Nations Unies.

5. En sus du meurtre du lieutenant-colonel Nazih, de nombreuses attaques dirigées contre du personnel de la MUAS au cours de la période à l'examen ont fait 11 morts parmi les agents de la paix. Le 1<sup>er</sup> février, un membre de la MUAS a été tué par balle par des hommes non identifiés à l'extérieur du camp de déplacés de Kasab à Kutum, dans le Darfour-Nord. Trois soldats de la MUAS ont été tués lors d'une attaque le 5 mars au poste de contrôle de la SLA-Minawi à Gereida, dans le Darfour-Sud. Le 31 mars, dans le Nord-Darfour, un hélicoptère transportant une délégation d'officiers supérieurs de la MUAS, dont le commandant adjoint de la Force de la MUAS, a été la cible de tirs dans la zone générale de Kurni, qui est contrôlée par la faction Abdul Wahid du SLM (SLM-Wahid). En outre, cinq agents de la paix de la MUAS ont été tués lors d'une attaque lancée par les forces de la SLA-Minawi le 1<sup>er</sup> avril, alors qu'ils gardaient le point d'eau d'Umm Barru, dans le Darfour-Nord. Le 10 avril, un soldat de la MUAS est mort suite aux blessures qu'il avait subies lors d'une attaque lancée par des hommes armés non identifiés près de Sortony, dans le Darfour-Nord. Quatre jours plus tard, le 14 avril, le corps d'un officier de la MUAS a été trouvé près du quartier général de la Mission à El Fasher. Son véhicule avait apparemment été volé. De plus, 25 véhicules appartenant à la MUAS et de l'entreprise Pacific Architects and Engineers (PAE) qui lui fournit des services ont été attaqués depuis le début de l'année et un officier de la MUAS enlevé le 10 décembre 2006 est toujours porté disparu.

6. En outre, la MUAS continue à éprouver de sérieuses difficultés à s'acquitter de ses fonctions. Le 27 mai, par exemple, l'ONU l'a aidée à négocier la restitution d'un de ses hélicoptères qui avait été saisi par des membres de la force nationale de sécurité alors qu'il effectuait un vol de reconnaissance à Umm Hosh, dans le Darfour-Ouest. La Mission s'est également heurtée à des obstacles de caractère bureaucratique et administratif.

7. Les organismes humanitaire au Darfour sont également de plus en plus souvent la cible d'actes de violence. Les incidents sont trop nombreux à énumérer, mais un résumé fait ressortir la gravité de la situation : entre janvier et la mi-juin 2007, 61 véhicules humanitaires ont été attaqués, 69 agents ont été temporairement enlevés et 37 convois ont été pillés après être tombés dans des embuscades qui font de plus en plus souvent des blessés. Un incident particulièrement choquant s'est produit à Nyala en janvier, lorsque 5 membres du personnel de l'ONU, 3 membres du personnel de la MUAS et 13 agents d'organisations non gouvernementales ont été arrêtés et détenus par les forces de sécurité du Gouvernement pour comportement délictueux. Tous ont subi des violences physiques et une femme a été victime

d'agression sexuelle. À ce jour, aucun des responsables en cause dans cet incident n'a été traduit en justice. Les incidents de ce type compromettent sérieusement l'aptitude des organismes humanitaires à fournir une assistance.

8. Des informations inquiétantes concernant des attaques aveugles faisant des victimes dans la population civile ont également été communiquées. Au début de 2007, le Gouvernement soudanais a bombardé à plusieurs reprises les bastions des non-signataires dans le Darfour-Nord et Sud, notamment Bamina, Bahia (Darfour-Ouest), et Anka, Umm Rai et Birdik (Darfour-Nord). Il y a également eu des bombardements dans les zones de Wadi Korma et d'Ein Siro (Darfour-Nord), qui ont fait deux morts parmi les civils et tué de nombreux moutons, bœufs, vaches et chameaux. Lors d'un entretien avec le service arabe de la BBC, le 23 janvier, le Président du Soudan, Omer al-Bashir, a confirmé que des bombardements aériens contre les non-signataires avaient eu lieu, mais prétendu que c'étaient les bastions rebelles qui étaient visés et non les civils.

9. À la suite d'une accalmie qui a duré jusqu'au 19 avril, les bombardements des Forces armées soudanaises ont repris les bombardements dans le Darfour-Nord. Entre le 19 avril et le 3 mai, il y a eu 13 jours de bombardements confirmés de positions rebelles par ces forces. Plusieurs de ces bombardements ont été effectués dans la zone d'Umm Raim, dans le Darfour-Nord, à un moment où des factions de la SLA non signataires de l'Accord avaient invité la communauté internationale à une conférence prévue de chefs qu'elles étaient en train d'organiser. Le 29 avril, les factions rebelles près d'Umm Rai ont abattu un hélicoptère d'assaut Mi24 des Forces armées soudanaises. Un pilote est mort lorsque l'hélicoptère s'est écrasé et un autre est toujours détenu par les rebelles. Le Gouvernement soudanais a confirmé l'incident mais a déclaré que l'hélicoptère était en mission de reconnaissance. Le 28 mai, un appareil Antonov du Gouvernement soudanais a effectué des opérations de reconnaissance aérienne au-dessus des villages d'Umm Hosh, Anka et Umm Rai dans le Darfour-Ouest. Le lendemain, le 29 mai, les Forces armées soudanaises ont lancé des frappes aériennes contre le village de Wakhaim, affirmant qu'elles agissaient en légitime défense en réponse à la réunion tenue par les groupes rebelles pour élaborer des plans d'attaque contre le Gouvernement.

10. Des attaques terrestres ont également été lancées à plusieurs reprises contre des villages civils au cours des derniers mois. Le 10 février, des miliciens armés ont attaqué une vingtaine de personnes près de Bala Firash (Darfour-Ouest), faisant six morts et sept blessés. Le 13 février, des miliciens armés ont attaqué Fanga Shouk (Darfour-Nord), qui est considéré comme un bastion du MLS-Wahid. Les combats ont fait 20 victimes parmi les civils et environ 2 000 têtes de bétail ont été volées. Le 18 mars, des miliciens armés ont attaqué Aro Sharo (Darfour-Ouest). Trois civils ont été tués et beaucoup de bétail a été volé.

11. La période à l'examen a également été marquée par une reprise des affrontements intertribaux, principalement entre Rizeigat (qui sont essentiellement des agriculteurs) et Tarjem (qui pratiquent essentiellement l'élevage) dans le Darfour-Sud, qui ont fait des centaines de victimes. À la suite d'affrontements violents en janvier, les combats se sont poursuivis entre les deux tribus en février et mars. À la fin du mois de mars, des représentants des Tarjem ont organisé une manifestation pacifique à Nyala contre les attaques qui continuaient d'être lancées par les Rizeigat. Des groupes nombreux des deux parties ont été signalés dans la région depuis l'incident.

12. À un moindre degré, des combats se sont également déroulés entre d'autres groupes tribaux. En janvier, la tribu Habaniya a affronté les Fallata et, le 4 février, deux tribus arabes, les Mahaliya et les Jalul, se sont affrontées aux alentours de Kabkabiya, dans le Darfour-Nord. La tribu Zaghawa, qui est appuyée par le groupe SLM/Minawi, s'est battue tant avec les tribus Mima qu'avec les Maaliya, entre janvier et avril. Lors d'un incident connexe, le 12 mars, des soldats du SLM/Minawi ont attaqué des membres de la tribu Maaliya à Al Muturwad, dans le Darfour-Sud. Dix civils ont été tués et 14 autres blessés. Le 26 avril, environ 300 hommes armés ont attaqué les camps de personnes déplacées d'Argo et de Dabanera près de Tawilla, dans le Darfour-Nord, se livrant à des actes de pillage et de violence physique et à des enlèvements.

13. En mars 2007, on a observé une recrudescence de la tension et de la violence entre les forces gouvernementales et les éléments du SLM/Minawi signataires de l'Accord de paix pour le Darfour à trois occasions distinctes, aussi bien dans le Darfour-Nord que dans le Darfour-Sud. L'incident le plus grave, cependant, s'est produit le 24 mars quand une fusillade a éclaté à Omdurman (Khartoum), faisant neuf morts, dont huit membres du SLM/Minawi et un officier de la police du Gouvernement.

14. Lors d'un autre incident, le 19 mars, des membres de la police du Gouvernement et des soldats des Forces armées soudanaises ont échangé des tirs à Nertiti (Darfour-Ouest) qui auraient fait plusieurs morts parmi les civils. Le même jour, un véhicule de la police du Gouvernement est tombé dans une embuscade tendue par des miliciens armés près de Sirba (Darfour-Ouest). Au cours de cette attaque, huit policiers ont été gravement blessés, un a disparu et plusieurs armes, dont une mitrailleuse lourde, ont été volées.

15. Au cours de la période considérée, les tensions entre le Tchad et le Soudan ont également persisté. Il n'y a pratiquement pas eu d'attaque à la frontière entre le Tchad et le Soudan au cours des deux premiers mois de 2007 mais, le 31 mars, des groupes de miliciens arabes opérant à partir du territoire tchadien ont attaqué les deux villages soudanais de Tuiro et de Moreina, situés dans le Darfour-Ouest à proximité de la frontière du Tchad. Ces attaques ont fait près de 300 victimes, notamment parmi les civils et la population déplacée. Quelque 8 000 personnes se seraient enfuies de la région. Le 9 avril, les forces tchadiennes et les forces soudanaises se sont affrontées directement pour la première fois, quand l'Armée nationale tchadienne a pénétré en territoire soudanais alors qu'elle poursuivait des groupes d'opposition armés tchadiens qui avaient lancé une attaque contre le Tchad. Seize soldats des Forces armées soudanaises ont été tués. Le lendemain, le Gouvernement tchadien a présenté ses excuses pour ce qu'il a décrit comme des « affrontements non intentionnels » et les médias ont fait état d'une réaction analogue du Ministre soudanais des affaires étrangères qui a exprimé la « volonté » du Soudan de trouver une solution pacifique à cet incident. Néanmoins, les relations entre le Tchad et le Soudan sont restées tendues tout au long du mois d'avril. Manifestement, l'incident a entraîné un déploiement important de forces de part et d'autre de la frontière.

16. Depuis la signature de l'Accord de Ryad le 3 mai, les tensions entre le Soudan et le Tchad semblent s'être légèrement atténuées. Au cours de la deuxième quinzaine de mai, plus de 1 000 rebelles soudanais auraient pénétré dans le Soudan à partir du Tchad suite à l'ultimatum que leur avait lancé le Président Deby, tendant à ce qu'ils

se retirent du territoire tchadien en application de l'Accord de Ryad. En outre, aux termes de cet accord, les deux pays se sont engagés à respecter les dispositions de l'Accord de Tripoli du 8 février 2006 et de tous les accords ultérieurs, notamment en ce qui concerne la création d'une commission militaire et de sécurité mixte. Depuis le mois de juin, le Gouvernement tchadien et les dirigeants des principaux groupes rebelles ont engagé des pourparlers.

### **III. Droits de l'homme et protection de la population**

17. Les violations des droits de l'homme se sont poursuivies sous diverses formes tout au long de la période considérée. Parmi les principaux sujets de préoccupation on peut citer les frappes aériennes dirigées contre des villages par des avions du Gouvernement, qui sont décrites plus haut, des attaques contre des personnes déplacées dans les camps et aux alentours, et les actes de violence sexuelle et sexiste perpétrés contre des femmes et des filles.

18. Selon de nombreuses informations reçues, les frappes aériennes dirigées contre des villages dans le Darfour-Ouest et le Darfour-Nord étaient des attaques aveugles, en ce sens qu'aucune distinction n'était faite entre objectifs militaires et civils et que les moyens de guerre utilisés étaient disproportionnés. Les attaques lancées contre Umm Rai (Darfour-Nord), que des témoins ont signalées aux observateurs des droits de l'homme de la MINUS, ont fait des victimes parmi les civils, entraîné la destruction de maisons, d'une école et d'autres biens et tué du bétail.

19. Pour la plus grande partie de la population civile au Darfour, l'exécution des tâches quotidiennes les plus élémentaires présente de graves dangers. Que ce soit dans les camps de déplacés ou dans les villages, les hommes, les femmes et les enfants sont constamment exposés à des arrestations arbitraires, des attaques, des viols et des meurtres commis par les groupes armés. Les relations entre les personnes déplacées dans le camp d'Abu Shouk (Darfour-Nord) et la police locale se sont détériorées au début de l'année, quand des jeunes déplacés ont saisi les armes des policiers qui avaient essayé de prendre leurs téléphones mobiles. Suite à cet incident, la police a arrêté les chefs tribaux du camp et 94 personnes déplacées. Les détenus ont été libérés par la suite, mais cinq d'entre eux ont de nouveau été arrêtés par les autorités en février et détenus pendant près d'un mois sans avoir été inculpés. Le 17 février, deux hommes armés en treillis se sont introduits dans le camp de déplacés de Krinding II, en dehors d'El Geneina, (Darfour-Ouest) et ont incendié un abri. Quand une des personnes présentes a protesté, ils l'ont tuée en lui tirant une balle dans la tête.

20. Le 4 mars, des soldats du SLM-Minawi et des membres du Service du renseignement et de la sécurité nationale ont échangé des coups de feu dans le camp de Kalma (Darfour-Sud), tuant une personne déplacée et en blessant deux autres. Le 18 mars, des hommes armés non identifiés ont tiré sur un dirigeant du camp de Hassa Hissa (Darfour-Ouest) et l'ont blessé. Dans le Darfour-Ouest, le 3 avril, un groupe de trois hommes armés portant des uniformes verts de type militaire ont ouvert le feu dans le marché de Kondobe, tuant deux civils, dont un garçon de 17 ans, et en blessant quatre autres. Dans le Darfour-Sud, le 4 avril, trois femmes déplacées ont été attaquées et battues par des miliciens armés à 10 kilomètres à l'est du camp de déplacés de Sheria. L'une d'entre elles a réussi à s'enfuir et à signaler l'incident aux autres déplacés du camp, tandis que les deux autres ont été enlevées

par les attaquants. Un groupe de personnes déplacées est parti à leur recherche et a essuyé des tirs, qui ont tué une femme et en ont gravement blessé trois autres. Les deux femmes enlevées ont été libérées par la suite.

21. Au cours de la période considérée, les femmes du Darfour ont continué d'être la cible d'actes de violence sexuelle et sexiste systématique. Dans un seul camp de déplacés du Darfour-Ouest, des femmes et des filles Massalit âgées de 15 à 60 ans ont été victimes d'actes de violence sexuelle et sexiste lors d'au moins huit incidents qui ont été signalés entre la fin du mois de janvier et le début du mois de mars 2007; rien qu'en février, neuf femmes déplacées, dont deux fillettes de moins de 10 ans, ont été victimes de viols lors de six incidents séparés dans diverses régions du Darfour, généralement à proximité de camps de déplacés; enfin, le 14 avril, une fillette de 10 ans a été agressée et violée par un homme armé aux abords du camp d'Hamadiya, à Zalingei (Darfour-Ouest), alors qu'elle ramassait du bois de feu à l'extérieur du camp avec sept autres femmes.

22. Il a également été signalé que la faction SLM-Abul Gassim cherchait à recruter des adolescents dans les villages de Menawashi et de Mershing (Darfour-Sud) en janvier. Les villageois ont soulevé la question avec les Forces armées soudanaises, qui ont ordonné qu'il soit mis fin à toute activité de recrutement. Les tentatives faites par la faction SLM-Abul Gassim pour recruter de force des adolescents dans un autre camp ont également fait l'objet de vives protestations de la part des résidents et ont incité un grand nombre de familles et d'adolescents à s'enfuir de Menawashi, de Mershing et de Dhuma pour y échapper. Malgré l'intervention des Forces armées soudanaises, peu de retours dans la région ont été signalés à ce jour.

#### **IV. Situation humanitaire**

23. Je demeure extrêmement préoccupé par les répercussions du conflit sur la population civile, dans la mesure où les attaques et l'insécurité décrites dans le présent rapport continuent à entraîner des déplacements de population. Plus de 150 000 personnes supplémentaires ont été déplacées depuis le début de la guerre. Celles qui s'enfuient de leurs villages cherchent principalement refuge dans des camps de déplacés qui, dans de nombreux cas, n'ont plus ou pratiquement plus de place pour les accueillir. Tel est le cas des camps d'El Fasher (Darfour-Nord), de Zalingei (Darfour-Ouest) et de Nyala et de Kass (Darfour-Sud). L'afflux continu de déplacés pèse lourdement sur les ressources disponibles, et dans certaines régions, les indicateurs humanitaires se détériorent de nouveau. Une enquête effectuée récemment au camp d'Otash (Darfour-Sud) au cours de la période considérée a révélé que le taux de malnutrition était supérieur à 15 %, taux correspondant au seuil d'urgence, et que les taux les plus élevés étaient enregistrés parmi les nouveaux arrivants.

24. Je suis également très préoccupé par l'impact de l'insécurité sur l'aptitude des organismes des Nations Unies à apporter une aide humanitaire. Les agents des organismes humanitaires et leurs biens font l'objet d'attaques pratiquement tous les jours. Ces derniers mois, les bombardements et l'insécurité générale dans le Darfour-Nord ont contraint les organismes humanitaires à retirer leur personnel de plusieurs zones dans la région. On estime que 83 000 personnes déplacées et touchées par le conflit à Tawilla et Tawilla rural n'ont plus accès au moindre soutien médical, tandis que 200 000 bénéficiaires sont affectés par la suspension pour une

durée indéterminée des distributions de vivres à Dar Zaghawa, Umm Baru, Birmaza et Hashaba. Suite au transfert du personnel humanitaire de Sirba et Abu Soroug à Geneina (Darfour-Ouest), quelque 50 000 personnes touchées par le conflit sont temporairement privées de toute aide humanitaire. On estime qu'à l'heure actuelle, sur les 4,2 millions de personnes touchées par le conflit au Darfour, 566 000 n'ont pas accès à l'aide humanitaire.

25. Malgré ces énormes défis, certains organismes humanitaires ont eu recours à des solutions ingénieuses pour revenir dans de nombreuses régions précédemment inaccessibles. Les régions auxquelles elles ont de nouveau accès comprennent la partie orientale de Djebel Marra, Thur et Umm Dukhum. La campagne de vaccination organisée du 26 au 28 mars contre la polio a également atteint de nombreuses régions précédemment inaccessibles. Dans la région de Goldo (Darfour-Ouest), 14 422 enfants âgés de moins de 5 ans ont été immunisés pour la première fois.

26. Entre le 21 et le 27 mars, le nouveau Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, Sir John Holmes, s'est rendu pour la première fois au Soudan. Après avoir rencontré des hauts fonctionnaires gouvernementaux et des représentants des ONG et des pays donateurs, et après s'être rendu au Darfour et à Djouba, il a conclu sa visite le 28 mars en signant le communiqué humanitaire conjoint du Gouvernement soudanais et de l'ONU. Celui-ci expose en détail diverses mesures à prendre pour faciliter la poursuite de la fourniture rapide d'une assistance à la population bénéficiaire au Darfour et prévoit la création d'un comité de haut niveau et d'un comité technique tripartite, composés de représentants du Gouvernement soudanais, de l'ONU et des organisations non gouvernementales internationales pour assurer la pleine application de l'accord.

27. À ce jour, le comité de haut niveau s'est réuni trois fois et a visité plusieurs localités au Darfour pour s'assurer que les nouvelles procédures sont suivies au niveau local. D'importants progrès ont été réalisés dans l'application des dispositions du communiqué, ce qui a permis de réduire certains des obstacles bureaucratiques majeurs que le Gouvernement soudanais avait opposés, de janvier jusqu'à la fin du mois de mars, à l'action des organismes humanitaires. Ceux-ci continuent cependant de se heurter à certains obstacles administratifs, notamment en ce qui concerne l'accès aux bénéficiaires, le recrutement de personnel national et la mise en œuvre de projets relatifs à la protection des civils et à la violence sexuelle et sexiste. Il est indispensable qu'au cours des prochains mois, l'application des dispositions du communiqué soit surveillée de près.

## **V. Mise en œuvre de l'Accord de paix pour le Darfour**

28. Dans le même temps, des progrès ont été enregistrés dans l'application de certains éléments de l'Accord de paix pour le Darfour, signé le 5 mai 2006 à Abuja. Des représentants des mouvements signataires ont intégré des administrations locales récemment créées et l'Autorité régionale de transition pour le Darfour a été mise en place. Toutefois, chez les signataires de la Déclaration d'attachement à l'Accord de paix pour le Darfour, la répartition des postes dictée par les accords de partage du pouvoir continue de susciter un profond mécontentement.

29. L'Autorité régionale de transition pour le Darfour a été officiellement installée le 24 avril, lors d'une première cérémonie organisée à Khartoum puis d'une

deuxième tenue à El Fasher. Elle est présidée par M. Minni Minnawi, Conseiller spécial du Président soudanais, les gouverneurs des trois États du Darfour faisant office d'adjoints. Il est cependant préoccupant de constater que l'Autorité ne dispose pas du soutien logistique et des ressources dont il a besoin pour fonctionner efficacement et qu'il n'est actuellement pas suffisamment représentatif de la population du Darfour. Par ailleurs, la relation entre le Président de l'Autorité régionale et les structures administratives en place dans les trois États du Darfour reste à préciser.

30. Si la mise en œuvre de certains éléments de l'Accord de paix progresse, on reste fortement préoccupé par l'application sélective du partage du pouvoir, qui a rendu les conditions de sécurité encore plus précaires dans certaines zones. En créant six nouvelles localités, l'administration locale a davantage étiré ses maigres ressources. Les représentants des mouvements signataires relèvent que d'autres volets cruciaux de l'Accord de paix n'ont pas été appliqués, tels que le désarmement des Janjaouid et l'application intégrale des mesures de sécurité.

31. Parallèlement, on a pu mobiliser un appui accru en faveur du processus politique, l'objectif étant d'ouvrir l'Accord de paix pour le Darfour au plus grand nombre et aussi de parvenir à un consensus sur un déploiement urgent d'une force ONU-Union africaine sur le terrain, comme préconisé dans le rapport conjoint Union africaine-ONU sur l'opération hybride au Darfour (S/2007/307/Rev.1).

32. Les envoyés spéciaux de l'UA et de l'ONU pour le Darfour, MM. Salim Ahmed Salim et Jan Eliasson, ont effectué trois missions conjointes au Soudan/Darfour et dans la région – du 12 au 17 février, du 23 au 29 mars et du 6 au 10 mai. Lors de ces missions, ils se sont entretenus avec de hauts responsables du Gouvernement, dont le Président Al-Bashir, le Premier Vice-Président Salva Kiir et le Conseiller spécial du Président, Minni Minnawi, ainsi qu'avec d'autres parties prenantes, des représentants des factions non signataires de l'Accord de paix (y compris des chefs militaires), de la société civile et des partis politiques d'opposition, des chefs de tribus et des personnes déplacées. Les consultations visaient à mobiliser un soutien en faveur d'un processus politique conduit par l'Union africaine et l'ONU et à recueillir des opinions sur la manière d'ouvrir davantage l'Accord de paix. Toutes les parties consultées, y compris le Gouvernement soudanais, sont convenues qu'il ne pouvait y avoir de solution militaire à la crise du Darfour et qu'une solution politique constituait la seule voie vers une paix durable. Tant le Gouvernement que les autres parties ont admis qu'il fallait élargir l'adhésion à l'Accord de paix afin que la population du Darfour puisse se l'approprier, tout en convenant que l'Accord ne pouvait être renégocié dans sa totalité. Dans cette perspective, les parties consultées ont accepté de prêter leur concours à l'action menée par les envoyés spéciaux. Il subsiste, toutefois, des domaines de divergence, certains dirigeants de mouvements non signataires refusant de reprendre les négociations sur la base de l'Accord de paix.

33. Agissant pour le compte de l'ONU et de l'Union africaine, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Darfour, M. Jan Eliasson, s'est rendu à Asmara, le 22 mars, pour s'entretenir avec le Président érythréen, M. Issaias Afewerki, des modalités d'une harmonisation de la médiation Union africaine-ONU et de l'initiative érythréenne sur le Darfour. Au nom des deux envoyés spéciaux, M. Eliasson s'est également rendu au Tchad pour y solliciter l'appui des autorités

tchadiennes en faveur du processus politique Union africaine-ONU et de rencontres avec certains responsables non signataires.

34. Les 28 et 29 avril, la Jamahiriya arabe libyenne a accueilli, à Tripoli, une réunion de haut niveau sur le processus politique au Darfour. La rencontre a réuni tous les principaux acteurs régionaux et internationaux, dont le Soudan, le Tchad, l'Égypte, l'Érythrée et la Jamahiriya arabe libyenne, ainsi que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Le « Consensus de Tripoli », auquel a abouti la réunion, a réaffirmé l'importance d'une solution politique globale et durable à la crise du Darfour et souligné la nécessité de placer toutes les initiatives nationales, régionales et internationales de paix sous l'égide de l'Union africaine et de l'ONU. Il a aussi exhorté les parties à accélérer la préparation aux négociations, averti ceux qui entraveraient le processus politique qu'ils en assumeraient les conséquences et encouragé les envoyés spéciaux à intensifier les consultations et à mettre au point la feuille de route définissant la stratégie et le calendrier des nouvelles négociations.

35. Le 8 juin, la feuille de route conjointe Union africaine-ONU pour le processus politique au Darfour était établie sous sa forme définitive. Elle comporte trois phases : la convergence des initiatives et les consultations; les négociations préliminaires; et les négociations proprement dites. Comme point de départ de l'application de la feuille de route, l'Union africaine et l'ONU attendent de toutes les parties qu'elles expriment une véritable volonté de parvenir à une solution politique de la crise du Darfour; dans cet esprit, elles devront instaurer au Darfour un climat de sécurité propice aux négociations, participer aux négociations en s'engageant à être liées par leurs résultats et cesser immédiatement toutes les hostilités.

36. L'équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation a été renforcée pour pouvoir soutenir l'action des envoyés spéciaux. C'est ainsi que, début juin, M. Pekka Haavisto (Finlande) a été nommé Conseiller principal de l'Envoyé spécial Eliasson. Il sera essentiellement basé au Soudan et dans la région et aidera à préparer le terrain en vue de la reprise des négociations.

37. Les 15 et 16 juillet, à l'invitation des envoyés spéciaux de l'Union africaine et de l'ONU, MM Salim et Eliasson, la deuxième réunion internationale sur le Darfour s'est tenue à Tripoli. Dans le communiqué final de la rencontre, les participants ont noté que la phase de convergence de la feuille de route était achevée et qu'il fallait entamer la phase des négociations préliminaires. Par ailleurs, les envoyés spéciaux ont proposé la tenue, du 3 au 5 août, d'une réunion avec les principales personnalités des mouvements non signataires à Arusha, dans le souci de faciliter la préparation des négociations. Cette proposition a été approuvée sans réserve. En outre, la réunion est convenue que les invitations à la nouvelle série de négociations devaient être lancées par le Président de la Commission de l'Union africaine et par le Secrétaire général de l'ONU avant la fin août 2007 et a prié les envoyés spéciaux de consulter toutes les parties prenantes au sujet de la date et du lieu les plus appropriés pour les négociations.

38. Le Comité préparatoire pour le Dialogue et la consultation interdarfouriens, que dirige l'Union africaine et qui a été mis en place en novembre 2006, s'est employé à préparer la voie à ladite consultation. Au cours de la période à l'étude, le Président du Comité préparatoire, qui a pris ses fonctions cette année, a mené à bien une première série de consultations au niveau communautaire à Nyala (Darfour-Sud), El Fasher (Darfour-Nord), Zalingei et El Geneina (Darfour-Ouest). Il a

consulté un large éventail de parties prenantes du Darfour, dont des représentants de la société civile, de l'administration autochtone, des partis politiques, des factions signataires et non signataires de l'Accord de paix, ainsi que des personnes déplacées, afin de connaître leurs vues et leurs préoccupations concernant le conflit.

## **VI. Appui de l'ONU à la Mission de l'Union africaine au Soudan**

39. Créé pour faciliter la mise en œuvre du dispositif d'appui initial des Nations Unies à la MUAS, le Mécanisme du Comité tripartite se réunit régulièrement depuis sa mise en place en décembre dernier. Lors de sa dixième réunion, qui s'est tenue en avril, le Mécanisme a été informé des progrès accomplis dans la mise en œuvre du dispositif d'appui initial.

40. S'agissant de ce dispositif d'appui, 154 personnes sur un total de 184 ont été déployées au Soudan. Il s'agit de 83 officiers, 34 agents de police et 37 fonctionnaires civils. Le matériel encore attendu consiste essentiellement en 36 véhicules blindés de transport de troupes. Au cours de la période à l'étude, le déploiement du personnel militaire et civil au Darfour a été entravé par l'insécurité persistante et l'insuffisance des locaux à usage de bureaux et de logement répondant aux normes de sécurité de l'ONU. Cependant, la construction de 110 logements destinés au personnel du dispositif d'appui devrait s'achever prochainement, ce qui permettra d'accélérer le déploiement.

41. Le dispositif d'appui renforcé entraînera le déploiement de militaires, de policiers, de personnel et de matériel d'appui, ainsi que d'un personnel civil devant servir dans les domaines suivants : affaires civiles, liaison humanitaire, information et appui au processus politique du Darfour. Des informations détaillées concernant ce dispositif ont été communiquées au Gouvernement soudanais par le Secrétaire général et par le Président de la Commission de l'Union africaine dans des lettres identiques adressées au Président Al-Bashir en janvier 2007.

42. Dans sa réponse, datée du 6 mars 2007, le Président Al-Bashir a exprimé des réserves et demandé des éclaircissements concernant certains éléments du dispositif au sujet desquels il a proposé des échanges de vues. Afin d'apporter les éclaircissements voulus, une réunion de consultation de haut niveau Union africaine-ONU s'est tenue avec des représentants du Gouvernement soudanais le 9 avril à Addis-Abeba. Des éclaircissements complets ont été fournis par l'Union africaine et l'ONU au sujet du dispositif d'appui renforcé, notamment en réponse aux observations du Gouvernement soudanais. Le 16 avril, le Gouvernement soudanais a donné son accord à la mise en place de l'ensemble du dispositif d'appui renforcé, dont le coût est estimé à 287,9 millions de dollars.

43. Pour assurer le déploiement du dispositif d'appui renforcé, il faut non seulement que les États Membres envoient rapidement des contingents et des forces de police, mais aussi que le Gouvernement soudanais donne son accord pour le forage de puits au Darfour, qu'il autorise l'entrée d'articles essentiels détenus à Port Soudan, que les deux bataillons supplémentaires de la MUAS soient déployés et équipés du matériel voulu pour assurer la protection du personnel de l'Union africaine et de l'ONU et que la structure de la MUAS soit revue de manière à comporter trois secteurs et non plus huit. Il faut aussi que les partenaires

internationaux apportent sans tarder un soutien en vue de l'agrandissement de sept camps de la MUAS, qui doivent pouvoir accueillir les deux bataillons supplémentaires de cette mission. Des équipes de mise en œuvre ont été installées par l'ONU à Khartoum et à El Fasher pour accélérer le déploiement du dispositif d'appui renforcé.

44. Pour financer le dispositif d'appui renforcé jusqu'en juin 2007, une enveloppe de 68,6 millions de dollars a été prélevée du budget de la MUAS. La presque totalité de ces ressources devrait être consacrée à l'acquisition des moyens nécessaires à la mise en œuvre du dispositif d'appui renforcé.

45. L'ONU et l'Union africaine ont arrêté ensemble la liste des pays susceptibles de fournir des contingents pour les 11 unités militaires prévus au titre du dispositif d'appui renforcé. Comme convenu et dans la mesure du possible, nous avons accordé la préférence aux pays africains susceptibles de fournir des contingents et, dans un souci de grande transparence, nous avons communiqué au Gouvernement soudanais une liste des pays sélectionnés pour fournir des contingents ainsi que des unités qui seront mises à disposition.

46. Pour ce qui est de la composante de police du dispositif d'appui renforcé, 47 pays fournisseurs de forces de police ont annoncé la mise à disposition de policiers. Comme convenu, l'ONU s'emploiera à ce que la majorité des agents de police proviennent d'États Membres africains. En outre, en consultation avec l'Union africaine, le Département des opérations de maintien de la paix a retenu le Nigéria, le Pakistan et le Bangladesh pour fournir trois unités de police constituées. Comme en ce qui concerne les pays qui fournissent des contingents, le Secrétariat a communiqué au Gouvernement soudanais la liste des pays sélectionnés.

## VII. Opération hybride Union africaine-ONU

47. Les entretiens entre l'Union africaine et l'ONU concernant l'opération hybride ont débuté à Addis-Abeba au début de 2007. Ils ont donné lieu à l'établissement d'un rapport qui rend compte de tous les volets de l'opération. Comme le Conseil s'en souviendra, je lui ai par la suite transmis, le 5 juin 2007, le rapport conjoint sur l'opération hybride au Darfour (S/2007/307/Rev.1). Ce rapport a également été communiqué au Président Bashir par le biais de lettres identiques que le Président de la Commission de l'Union africaine et moi-même lui avons adressées à la même date.

48. Comme en ce qui concerne le dispositif d'appui renforcé, l'ONU et l'Union africaine ont fourni au Gouvernement des renseignements techniques sur l'opération hybride. La réunion d'information, qui s'est tenue les 11 et 12 juin, a permis de transmettre à la délégation gouvernementale des éclaircissements complets sur l'opération hybride telle que décrite dans le rapport conjoint. Les consultations se sont déroulées dans un climat constructif et la délégation gouvernementale a consenti au déploiement de l'opération. Le Président Bashir a confirmé l'acceptation de l'opération hybride par son Gouvernement à l'occasion de la mission que le Conseil de sécurité a effectuée à Khartoum le 17 juin.

49. Il importe aussi de noter qu'hormis le fait d'accepter l'opération hybride, la délégation gouvernementale a souligné à nouveau la nécessité d'un cessez-le-feu immédiat et global, accompagné d'un processus politique ouvert à tous. Je m'en

félicite dans la mesure où une solution à la crise du Darfour exigera une action concertée dans le domaine du maintien de la paix et sur le terrain politique. Tout en acceptant l'opération hybride, la délégation gouvernementale a exprimé des préoccupations et émis l'espoir que le Conseil en tiendrait compte au moment d'élaborer une résolution autorisant l'opération.

50. Le Gouvernement soudanais ayant donné son accord au déploiement de l'opération hybride, il importe que le Conseil définisse, le plus tôt possible, le mandat de ladite opération. À sa soixante-dix-neuvième réunion, tenue à Addis-Abeba le 22 juin 2007, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a publié un communiqué par lequel il autorisait l'opération hybride et fournissait les éléments d'un mandat inspiré du rapport conjoint Union africaine-ONU sur l'opération. Un additif financier au rapport sur l'opération (S/2007/307/Rev.1/Add.1), comportant un budget détaillé de l'opération, a été publié le 5 juillet 2007. Compte tenu de la complexité, de l'ampleur et du caractère exceptionnel de l'opération, il conviendrait peut-être d'envisager, hormis les postes proposés dans le rapport susmentionné, la création d'un autre poste de haut niveau (Sous-Secrétaire général), dont le titulaire serait chargé de gérer tous les volets administratifs et financiers de cette vaste opération.

51. Le 29 juin, le Département des opérations de maintien de la paix a tenu une réunion avec les pays susceptibles de fournir des troupes et des forces de police pour l'opération hybride. En même temps que l'ONU continue de rechercher des contributions pour cette entreprise gigantesque, nous mettons tout en œuvre pour assurer à l'opération un caractère africain, tout en veillant à ce que toutes les troupes soient suffisamment équipées et au niveau des normes des Nations Unies pour pouvoir opérer dans cet environnement complexe.

52. Afin d'assurer au Darfour une direction efficace dès avant le déploiement de l'opération hybride, l'Union africaine et l'ONU ont nommé M. Rodolphe Adada, Ministre des affaires étrangères de la République du Congo depuis 1997, comme Représentant spécial conjoint de l'Union africaine et de l'ONU. En attendant le déploiement de l'opération hybride, M. Adada dirigera la MUAS. Je suis en contact régulier avec M. Adada, qui est arrivé à Khartoum le 4 juillet. Par ailleurs, l'Union africaine a nommé le général Martin Agwai, du Nigéria, comme commandant de la Force de la MUAS, étant entendu qu'il deviendra le commandant de la Force de l'opération hybride lorsque celle-ci remplacera la MUAS. Le général Agwai, qui assumait, jusque récemment, les fonctions de Ministre de la défense du Nigéria et dispose d'une grande expérience aux Nations Unies, est arrivé à El Fasher durant la deuxième quinzaine de juillet.

53. Lors des consultations que j'ai tenues avec le Président de la Commission de l'Union africaine le 13 juillet à New York, je me suis félicité du fait que le Gouvernement soudanais ait donné son accord aux plans Union africaine-ONU concernant l'opération hybride et ai souligné que le Conseil de sécurité souhaitait vivement qu'un déploiement effectif puisse avoir lieu rapidement. J'ai également souligné qu'il importait de progresser pour pouvoir tenir des négociations de paix fin août ou début septembre et que la communauté internationale devait mettre davantage l'accent sur les questions de développement au Darfour. Le Président de la Commission s'est dit confiant qu'un cessez-le-feu global était à portée de main et a souligné qu'il importait de veiller à ce que ceux qui n'adhèreraient pas au processus de paix de l'Union africaine et de l'ONU aient à en assumer les

conséquences. Le Président de la Commission et moi-même sommes convenus de l'importance que revêtait l'unité du Conseil de sécurité pour ce qui était de l'autorisation et de la mise en œuvre de l'opération hybride. Nous sommes convenus, par ailleurs, que la mise en œuvre de l'opération hybride au Darfour devait progresser rapidement, les questions prioritaires comprenant notamment un accord ONU-Union africaine sur les plans et le calendrier du déploiement, le personnel de direction, la structure et les effectifs de la mission. Les plans opérationnels seront affinés par l'ONU et l'Union africaine lors d'une session conjointe de planification qui se tiendra à Addis-Abeba au début du mois d'août.

## VIII. Observations

54. Si la situation demeure extrêmement précaire au Darfour, je me félicite de l'accord que le Gouvernement a donné au déploiement de l'opération hybride. J'ai l'intention de procéder très rapidement, en coopération étroite avec l'Union africaine, à la mise en œuvre de cette initiative cruciale de maintien de la paix. La réussite du déploiement de l'opération hybride dépendra, dans une large mesure, de la coopération et de l'assistance du Gouvernement, particulièrement en ce qui concerne la concession des terrains nécessaires, l'autorisation de forage de puits d'eau et le dédouanement rapide d'éléments d'appui vitaux. Hormis l'appui fondamental que doit fournir le Gouvernement soudanais et le déploiement intégral du dispositif d'appui renforcé, la communauté internationale devrait œuvrer de concert afin que le recrutement des effectifs soit mené à bien dans un délai de 30 jours à compter de la date de l'autorisation du mandat et que les éléments du siège et de la direction de l'opération soient déployés le plus rapidement possible. Il faudra impérativement transférer les pouvoirs de la MUAS à l'opération hybride dès que l'on disposera effectivement, sur le terrain, de capacités opérationnelles et de structures de commandement et de contrôle.

55. Cela étant, je reste particulièrement préoccupé par la persistance de la violence et de l'insécurité au Darfour. Bien que la communauté humanitaire s'efforce de fournir une protection et une assistance aux personnes touchées par le conflit, les civils continuent d'être victimes de la violence. C'est particulièrement le cas des filles et des femmes, qui subissent une violence généralisée et notamment le viol systématique. Il faut impérativement que les auteurs de ces actes soient traduits en justice, et j'en appelle aux autorités soudanaises afin qu'elles révisent leurs lois et leurs procédures judiciaires pour s'attaquer résolument à la violence déplorables qui est faite aux filles et aux femmes.

56. Je demeure vivement préoccupé par les bombardements auxquels se livre le Gouvernement soudanais dans certaines zones du Darfour-Nord et du Darfour-Ouest. Après avoir diminué en nombre en février et mars, les bombardements aériens opérés par les Forces armées soudanaises ont repris en avril et mai. En outre, les attaques terrestres des Forces armées et des milices armées qui leur sont associées se sont poursuivies. Ces attaques aveugles ont provoqué des pertes en vies humaines, des déplacements et des souffrances continuelles au sein de la population civile du Darfour. Comme je l'ai souligné à plusieurs reprises, tant que les hostilités se poursuivront au Darfour, les efforts visant à parvenir à un règlement politique et à une paix durable resteront vains. Il importe au plus haut point que le Gouvernement et toutes les parties prennent des mesures concrètes pour mettre fin aux hostilités et respectent sans délai leur engagement à cesser le feu. Parallèlement, il faut

rechercher d'urgence, des solutions aux affrontements intertribaux et intra-tribaux, qui ont exacerbé, depuis le début de l'année, des conditions de sécurité et une situation humanitaire déjà précaires.

57. Les organisations humanitaires ont été obligées de réduire certains programmes en raison de la persistance de l'insécurité. Il s'en est suivi une détérioration des conditions de vie de millions de personnes touchées par le conflit et dont la survie dépend de l'intervention des organismes humanitaires. J'invite toutes les parties à respecter le cessez-le-feu afin de permettre aux organisations humanitaires de s'acquitter de leur mission et de porter secours aux populations éprouvées par la guerre.

58. Il est encourageant de relever qu'à la suite de la signature, le 28 mars, du communiqué conjoint sur l'assistance humanitaire au Darfour, la coopération entre les organisations humanitaires et les autorités visant à faciliter les opérations humanitaires s'est considérablement améliorée. Les mécanismes conjoints mis en place pour promouvoir la mise en œuvre intégrale de l'Accord de paix pour le Darfour fonctionnent de manière satisfaisante. J'espère que la collaboration du Soudan continuera de favoriser une amélioration du climat de travail pour l'ONU et les autres organisations.

59. Il importe d'élaborer d'urgence, une stratégie globale de développement, qui bénéficie de l'appui du Gouvernement soudanais et de la communauté internationale et complète les initiatives actuelles de médiation et de maintien de la paix. Il faut impérativement mobiliser un appui en faveur du redressement et du relèvement au Darfour, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement en eau pour l'ensemble de la population. Je me propose d'étudier cette question et de rechercher des solutions susceptibles d'atténuer les épreuves qu'endure la population.

60. Je suis également très préoccupé par le fait que les soldats de la paix de la MINUS et de la MUAS et le personnel humanitaire de l'ONU et des organisations non gouvernementales deviennent de plus en plus la cible d'attaques violentes. Ces attaques qui visent le personnel de l'Union africaine, de l'ONU et des ONG déployé au Darfour constituent des violations graves du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. J'invite donc toutes les parties à respecter le statut des deux organisations et à créer un climat qui permette au personnel de ces dernières d'acheminer une aide vitale et de contribuer à instaurer la stabilité au Darfour. Par ailleurs, j'exhorte le Gouvernement soudanais et les mouvements à prendre les dispositions voulues dans les zones qu'ils tiennent afin d'identifier les auteurs des attaques contre le personnel de la MUAS et de la MINUS et de les amener à répondre de leurs actions.

61. En ce qui concerne le processus politique, mon Envoyé spécial pour le Darfour continue de collaborer avec son homologue de l'Union africaine, M. Salim Ahmed Salim, en vue d'amener les signataires et les non signataires de l'Accord de paix pour le Darfour et d'autres parties prenantes à trouver une solution politique au conflit. Ce processus s'est notamment concrétisé par l'organisation de trois missions conjointes au Soudan et de plusieurs déplacements dans la région qui devaient permettre de rencontrer les dirigeants de l'Égypte, de l'Érythrée, de la Jamahiriya arabe libyenne et du Tchad, ainsi que par la publication, le 8 juin, d'une feuille de route concernant le processus de paix au Darfour.

62. J'ai été particulièrement réconforté par les résultats de la deuxième réunion internationale sur le Darfour, que les deux envoyés spéciaux ont organisée les 15 et 16 juillet à Tripoli, dans le cadre du suivi de la réunion qui s'était tenue dans la même ville, en avril. La deuxième réunion devait permettre de dresser le bilan de la mise en œuvre de la feuille de route. Les participants ont noté que la première phase de la feuille de route était achevée, qu'il fallait entamer la phase des négociations préliminaires et que les invitations aux négociations de paix envisagées devaient être lancées avant la fin août 2007.

63. Je suis sensible à l'initiative qu'ont prise certains États Membres en vue de redynamiser l'action qu'a engagée la communauté internationale pour promouvoir le règlement de la crise du Darfour. À cet égard, la réunion du Groupe de contact élargi pour le Darfour, que la France a organisée le 25 juin, a donné un nouvel élan à l'action que mènent l'Union africaine et l'ONU pour relancer le processus politique et renforcer le maintien de la paix au Darfour et a focalisé l'attention de la communauté internationale sur la situation humanitaire critique et les perspectives de reconstruction au Darfour. Je tiens à rendre hommage au Président Sarkozy et au Ministre des affaires étrangères Kouchner pour avoir organisé opportunément cette réunion sur la gestion future de la situation au Darfour. La réunion a démontré la volonté résolue de la communauté internationale de trouver une solution à cette crise qui ne cesse de s'aggraver.

64. Les semaines et les mois à venir constitueront une période décisive dans la quête pour la paix au Darfour. L'action que mènent conjointement l'Union africaine et l'ONU pour parvenir à une solution politique montera en puissance à mesure que les envoyés spéciaux s'emploieront à lancer les négociations. Dans l'intervalle, la mise en œuvre de la prochaine résolution du Conseil de sécurité sur l'opération hybride permettra de juger de la volonté politique de tous les intervenants, y compris les parties, dont les actions seront suivies de près par la communauté internationale.

65. Alors que nous entrons dans cette phase critique, il est essentiel que l'action engagée dans les quatre volets de l'engagement de la communauté internationale au Darfour soit soutenue. Il faut réaliser des progrès tangibles sur la voie d'un règlement politique et entreprendre des actions concrètes pour renforcer le maintien de la paix par le biais de l'opération hybride. Nous devons également faire en sorte que le vaste programme d'assistance humanitaire continue d'apporter un appui à des millions de personnes au Darfour. Enfin, il convient de mettre en place des stratégies de relèvement, de développement et de redressement qui permettent de bien prendre en compte ces questions importantes qui portent sur le long terme.

66. Cette stratégie à quatre volets exigera l'engagement total et soutenu de la communauté internationale. Je compte sur le soutien actif de toutes les parties prenantes au moment où nous nous employons à relever le défi considérable que constitue la restauration de la paix et de la prospérité au Darfour.